



258, boul. Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A8
Téléphone : (450) 240-6220
Télécopieur : (450) 229-9341

Madame, Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous fournir le document d'information du Programme soccer-études.

Veuillez prendre note des coordonnées suivantes pour les sélections qui auront lieu au mois de février 2017.

Date : Vendredi le 3 février 2017
Heure : De 9h00 à 12h00
Coût: 20\$ comptant à payer au moment de l'inscription
Lieu : École secondaire Augustin-Norbert-Morin
Équipement : souliers de soccer pour gymnase (ou espadrilles propres), protège tibias, short et t-shirt

Pour une demande d'admission au Programme soccer-études de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, nous vous demandons de nous faire parvenir tous les documents nécessaires (voir pages suivantes) **au plus tard vendredi le 23 décembre 2016.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur Alain Rochon, B.A.A.
Directeur adjoint au 1^{er} cycle
Responsable du Programme soccer- études
Téléphone: (450) 240-6220 poste 3021
aubuchonma@cslaurentides.qc.ca



PROGRAMME SOCCER-ÉTUDES



Les objectifs du programme

- **Favoriser** le développement global de chaque athlète au niveau sportif et au niveau académique, dans un encadrement pédagogique particulier.
- **Offrir** à l'élève toutes les chances possibles de bien réussir ses études secondaires en développant un sentiment d'appartenance à l'école et à son groupe.
- **Développer** l'éthique du travail, la coopération, l'autonomie, le sens des responsabilités et la discipline personnelle.

Concernant le plan sportif :

- Un programme de développement équilibré : sur le plan physique, psychologique, cognitif et émotionnel.
- Des entraînements basés sur le programme de la Fédération de soccer du Québec : sur le plan technique, technico-tactique et stratégique.
- 25 à 30 demi-journées d'entraînement sur un terrain naturel et/ou synthétique et 1 séance de 75 minutes par semaine dans la salle de musculation ou à l'extérieur.
- Plusieurs parties seront disputées contre des écoles secondaires de la région Laurentides-Lanaudière.

Concernant le plan académique :

- Un groupe cloisonné au 1^{er} cycle
- Un horaire adapté
- Un encadrement particulier

Conditions d'admission - Année scolaire 2017-2018

Le programme s'adresse tout d'abord aux élèves provenant des écoles du territoire de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, donc du territoire des écoles primaires De la Vallée, St-Joseph, Chante-au-Vent et Mgr Ovide-Charlebois.

Les élèves des secteurs centre et nord de la Commission scolaire des Laurentides peuvent s'inscrire au projet particulier de soccer de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin en présentant à la direction des ressources éducatives de la commission scolaire une demande de dérogation afin de fréquenter une école différente de celle qui dessert le lieu de son domicile. Les demandes de dérogation sont accordées par la commission scolaire s'il y a des places disponibles à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin au sein du projet soccer-études et s'il y a des places disponibles dans le transport scolaire tel que déjà organisé. Toutefois s'il n'y a pas de place disponible dans les circuits existants du transport, le parent pourrait s'engager à assumer le transport de son enfant.

1. Critères d'admissibilité au programme (A et B)

Pour être admis au Programme soccer-études ou pour continuer d'y être inscrit, l'élève doit répondre à certains critères relatifs à ses habiletés et à son dossier scolaire.

1.1 Critère A : Intérêts/Habiletés (70%)

En 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

- Intérêt marqué pour le soccer
- Technique
- Tactique
- Physique

1.2 Critère B** : Réussite académique de l'année précédente 30%

Promotion vers le niveau supérieur

- Réussite des 3 matières de base (anglais, français, mathématique)
(10 points par matière de base dont le résultat $\geq 60\%$)

2. Critères de maintien au Programme soccer-études en cours d'année

Un contrat d'engagement devra être signé et respecté par l'élève et les parents. En tout temps, suite à une étude de cas impliquant les intervenants, l'élève et ses parents, la direction de l'école pourra décider de retirer un élève d'un groupe, s'il y a eu recommandation en ce sens.

*** Le critère B est pris en considération uniquement pour les élèves du régulier. Les élèves des parcours adaptés sont donc éligibles aux programmes selon le critère A. Ils reçoivent leur formation académique dans leur propre groupe et intègrent le groupe soccer pour participer à leur option locale.*

3. Sélection des élèves

Les dossiers des élèves ayant obtenu une note satisfaisante aux tests de sélection seront retenus pour l'étude de leur évaluation académique. À dossier équivalent, les élèves de la Commission scolaire des Laurentides auront priorité sur les élèves qui doivent obtenir une dérogation.

4. Frais

Les frais encourus par les élèves inscrits sont reliés directement au Programme soccer études. En 2017-2018, les frais incluront :

- Le transport vers les terrains extérieurs et intérieurs,
- L'encadrement (entraîneurs et coordonnateur),
- La location des terrains



Les coûts en 2016-17 sont de 691.00\$ et susceptibles d'être augmentés pour 2017-18. **Les uniformes ne sont pas inclus dans ce prix.**

5. Élèves provenant du secteur centre ou nord de la Commission scolaire des Laurentides

Un élève résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Laurentides (secteur centre ou nord) peut être inscrit au Programme soccer-études si sa candidature est retenue et si la commission scolaire autorise son transfert à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Les parents doivent compléter une demande de dérogation, un formulaire en ligne sera disponible sur le site de la Commission scolaire des Laurentides à compter du 9 janvier 2017.

6. Élèves provenant d'autres commissions scolaires: entente extraterritoriale

Un élève résidant sur le territoire d'une autre commission scolaire que la Commission scolaire des Laurentides peut être inscrit au Programme soccer-études si sa candidature est retenue et si sa commission scolaire d'origine autorise son transfert à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Veuillez faire la demande d'une entente extraterritoriale à votre commission scolaire d'origine aussitôt que l'acceptation dans le programme sera officielle.

Note : En 2016-17, le transport des élèves provenant de Rosemère et St-Janvier est en place au coût de 2150 \$ par élève, de St-Antoine et Lafontaine au coût de 1825\$ et de Bellefeuille et Prévost au coût de 1560 \$. Ces frais sont sujets à révision pour 2017-18.

7. Lieux d'entraînements soccer-études

- Gymnases de l'école
- Plateaux extérieurs de l'école
- Salle de musculation de l'école
- Terrains de soccer extérieurs (Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Saint-Jérôme et Blainville)
- Terrains de soccer intérieurs (Rosemère, Saint-Eustache et Blainville)

8. Accidents

Si un transport en ambulance est nécessaire suite à un accident et que nous ne pouvons rejoindre les parents, tuteur ou toute autre personne désignée par les parents, l'école ne peut assurer qu'un membre de son personnel d'école accompagne l'élève à l'hôpital. Il est donc très important de laisser à l'école plusieurs numéros de téléphone où nous pourrions rejoindre un adulte responsable si cela s'avérait nécessaire.

Formulaire à nous retourner

- Formulaire de demande d'admission au Programme soccer-études.
- Bulletin le plus récent de 6^e année

Note : Aucune demande ne sera traitée si les documents ci-haut mentionnés n'y sont pas joints. Votre demande devra nous parvenir au plus tard le **23 décembre 2016** par courriel : aubuchonma@cslaurentides.qc.ca

ou à l'adresse suivante :

Madame Martine Aubuchon
École secondaire Augustin-Norbert-Morin
258, boul. Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A8
Téléphone: (450) 240-6220 poste 3021
Télécopieur: (450) 229-9341

Si votre demande est acceptée, vous devrez nous faire parvenir le bulletin final de l'année en cours de votre enfant dès la réception de celui-ci, ainsi que l'original du certificat de naissance si l'élève ne fréquente pas une école de la Commission scolaire des Laurentides.



Demande d'admission au programme SOCCER-ÉTUDES pour l'année 2017-2018



S.V.P. Compléter en lettres moulées

Nom de l'enfant : _____

Adresse de l'enfant : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Nom de la commission scolaire : _____

Niveau scolaire en 2016-2017 : _____

À quel niveau votre enfant a-t-il joué cet été? _____

AA

A

local

U11

U12

U13

Le nom du club : _____

Nom du père : _____

Tél résidence : _____

Tél travail : _____

Adresse courriel du père : _____

Nom de la mère : _____

Tél résidence : _____

Tél travail : _____

Adresse courriel de la mère : _____

Si votre enfant n'est pas admis dans ce programme, quel est son deuxième choix? _____


Date

Signature

Coût du programme : 691,00 \$ (pour l'année 2016-2017)

Nous offrons l'option Soccer-études, sous toute réserve, qu'un nombre suffisant d'inscriptions soit atteint.

QUE DOIS-JE SAVOIR POUR FAIRE UNE DEMANDE À AUGUSTIN-NORBERT-MORIN ?

	<u>ÉLÈVE DU TERRITOIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN</u> - De La Vallée - Chante-au-Vent - Saint-Joseph - Mgr-Ovide-Charlebois	<u>ÉLÈVE HORS TERRITOIRE D' AUGUSTIN-NORBERT-MORIN MAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES</u> - De l'école Saint-Jean-Baptiste à la Minerve en passant par Saint-Donat	<u>ÉLÈVE HORS TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES</u> - Prévost et au sud
DANSE	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca)	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca)	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca) Date limite 23 décembre 2016
SKI	Date limite le 23 décembre 2016 Pas de frais de transport	Date limite 23 décembre 2016 Frais de transport de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES à payer	2. Si votre enfant est accepté dans le programme , faire une demande d'entente extraterritoriale à votre commission scolaire et l'acheminer à la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Transport facultatif organisé par l'école selon la demande (frais)
SOCGER	1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)	<u>Possibilité de quelques places disponibles</u> 1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)	<u>Possibilité de quelques places disponibles</u> 1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)
BASKET	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 Pas de frais de transport	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 3. Compléter le formulaire de demande de dérogation en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES à partir du 9 janvier 2017 (date limite le 30 juin 2017) Transport CSL non garanti (selon disponibilités) (frais)	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 3. Si votre enfant est accepté dans le programme , faire une demande d'entente extraterritoriale à votre commission scolaire et l'acheminer à la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Transport facultatif organisé par l'école selon la demande (frais)